



La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le 07 NOV 2024 انواكشوط، في
Numéro: 155-2024 الرقم:
ARMP/Pr: 155-2024 س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 07 novembre 2024, sur le recours *introduit par Ets. MEDABDERRAHMANE OULD BECHIR*, contre La décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Santé, du marché relatif à la fourniture de deux ambulances médicalisées, objet de l'Appel d'Offres National N°001/CPMP/MS/MRT-1035/2024.

Dit non fondé le recours ;

- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux analyses et conclusions et développées dans la décision.
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

